

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTMAGNY

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

«Loi sur la faillite et l'insolvabilité »

NO DE COUR : 300-11-000005-240
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147342

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE
DE :**

9349-6602 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, faisant affaires au 220, avenue de Gaspé Ouest, dans la ville de Saint-Jean-Port-Joli, dans la province de Québec.

« la Compagnie »

-ET-

LEMIEUX NOLET INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400, Lévis (Québec) G6V 0H1.

« le Séquestre »

**RAPPORT PROVISOIRE DU SÉQUESTRE SUR L'ÉTAT
DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA COMPAGNIE
(ARTICLE 246(8), RÈGLE 126, LFI)**

1. OBJET

Le présent document est le **premier** rapport provisoire du Séquestre dans le cadre de la procédure en vertu de la mise sous séquestre survenue le 28 février 2024 et a pour objet de faire rapport de l'évolution de la situation des affaires de la Compagnie dans le cadre des exigences de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

2. AVIS AU LECTEUR

Dans le cadre de la préparation du présent rapport et de ses commentaires, le Séquestre s'en est remis à des informations financières non vérifiées, aux livres et registres de la Compagnie, aux informations et projections financières préparées par la Compagnie ainsi qu'aux discussions qu'il a eues avec les membres de la direction et les employés de la Compagnie. Le Séquestre n'a pas procédé à quelque vérification, ni examen et n'a pas autrement tenté de contrôler l'exactitude ou l'intégralité desdites informations. Le Séquestre n'exprime donc aucune opinion ni quelque autre forme d'assurance à l'égard de l'information contenue dans le présent rapport. Certaines informations mentionnées dans le présent rapport constituent des prévisions ou des projections.

Les prévisions et projections financières n'ont fait l'objet d'aucune vérification ni d'aucun examen comme prévu dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le cas échéant, les informations financières prospectives contenues dans le présent rapport ont été préparées par la Compagnie en fonction des estimations et hypothèses de la direction. Ces projections étant fondées sur des hypothèses se rapportant à des événements et situations futurs, le lecteur doit garder à l'esprit que les résultats réels seront différents de ces projections, même si les hypothèses se concrétisent et que ces différences peuvent être importantes.

3. NATURE DES ACTIVITÉS

9349-6602 Québec inc. est une société qui a été fondée le 25 février 2000 en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec.

Le dirigeant et actionnaire de l'entreprise est M. Gabriel Tremblay.

La débitrice opérait une poissonnerie sous le nom de « Poissonnerie Tremblay ».

4. HISTORIQUE ET CAUSE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les difficultés financières de la débitrice sont principalement reliées à l'inflation et aux conséquences de la pandémie de la Covid 19. L'entreprise était en démarrage.

5. RECETTES ET DÉBOURS DU SÉQUESTRE

Recettes

Vente de la marchandise	4 050 \$	
Revenus de loyer	3 750 \$	
Avances du séquestre	<u>1 987 \$</u>	
Total des recettes		9 787 \$

Débours

Honoraires du séquestre officiel	150 \$	
Assurances	5 299 \$	
Publication de la demande de soumissions	716 \$	
Électricité	2 085 \$	
TPS / TVQ	<u>419 \$</u>	
Total des débours		<u>8 669 \$</u>
Solde		<u>1 118 \$</u>

6. ÉTAT DES BIENS ET DE LA REALISATION

DESCRIPTION	VALEUR ESTIMÉE	VALEUR DE RÉALISATION
Immeuble sis au 220, avenue de Gaspé Ouest, St-Jean-Port-Joli	358 600 \$	
Équipements et outillage	38 700 \$	***
Mobilier de bureau	3 700 \$	250 010 \$
Chambre froide	22 000 \$	
Machinerie et fournitures	16 000 \$	4 050 \$
TOTAL	439 000 \$	254 060 \$

*** La transaction est en attente de la signature devant notaire.

7. SUIVI DES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE

Un jugement de mise sous séquestre a été émis en date du 28 février 2024.

Le séquestre a, depuis le jugement du 28 février 2024 :

- Pris de possession des actifs et procédé à l'inventaire et à l'évaluation des actifs.
- Avisé les créanciers.
- Demandé une opinion légale sur la validité et l'opposabilité des garanties.
- Préparé un cahier de vente et procédé à la demande de soumissions.
- Accepté les meilleures offres reçues.
- Procédé à la vente des marchandises selon l'offre reçue.

Le séquestre va obtenir l'autorisation du tribunal pour procéder à la vente notariée de l'immeuble et des autres actifs dans les prochaines semaines.

Le 28 août 2024

LEMIEUX NOLET INC.
Ès qualité de séquestre

Par : Sylvain Lachance, CPA, CA, CIRP, SAI